

DEPARTEMENT DU NORD

**SYNDICAT MIXTE du SCOT SAMBRE AVESNOIS**



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du COMITE SYNDICAL**

**SEANCE du Lundi 21 Février 2022**

Date de la convocation : 14 Février 2022

L'an 2022, le vingt-et-un février à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au Pôle Tertiaire Intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à Avesnes sur Helpe sur la convocation de son Président Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

- Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 39
- Nombre de présents : 17
- Nombre de votants : 18

**(Fonctionnement dérogatoire des organes délibérants en période Covid-19 : le quorum passe à un tiers et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un).**

**DELIBERATION N° 22-04– REFERENCE : SP/CM**

**OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2022**  
*(rapport d'orientation budgétaire)*

EPCI	TITULAIRES		SUPPLEANTS			
Agglo Maubeuge Val de Sambre  (21)		Bernard	BAUDOUX		Arnaud	BEAUQUEL
	X	Alain	BOUILLIEZ		Grégory	BELAZIZ
	X	Pascal	CHABOT		Emmanuelle	DELABRE
		Benoît	COURTIN		Thierry	DEPARIS
		Arnaud	DECAGNY		Claude	DUPONT
	X	Serge	GUILLAUME		Jean	DURIEUX
	X	Michel	HANNECART		Michel	DUVEAUX
		Fatiha	KACIMI		Hugo	GEORGES
		Nicolas	LEBLANC		Jacques	LAMQUET
		Patrick	LEDUC		Jean-Pierre	LEBLANC
		Thérèse	PECHER		Michel	LEFEBVRE
		Fabrice	PIETTE		Marjorie	MAHIEUX
		Thomas	PIETTE		Jean-Claude	MARET
		Marie-Pierre	ROPITAL		Claude	MENISSEZ
	X	Ghislain	ROSIER		Patrick	MOULART
	X	Benjamin	SAINT-HUILE		Alexandre	PAREE
		Lucien	SERPILLON		Vincent	PETIT
		Jacques	THURETTE		Brigitte	RASSCHAERT
	Sylvie	TOURNAY	X	Jean-Louis	SIMON	
X	Didier	WILLOT		Grazielle	VANBELLE	
	Stéphane	WILMOTTE		David	ZELANI	
CC Cœur de l'Avesnois  (5)		Antoine	BADIDI		Sandra	BROGNET
	X	Christine	BASQUIN		Vincent	JUSTICE
		Hervé	LASPALAS		Maxime	LOUGUET
		Sébastien	SEGUIN	X	Claude	ROYAUX
X	Freddy	THERY		Wilfrid	SALMON	
CC du Pays de Mormal  (8)		Guislain	CAMBIER		Georges	BROXER
	X	Francine	CAUCHETEUX		Bertrand	FLAMENT
		François	ERLEM		André	FREHAUT
		Alain	GERARD		Benoit	GUIOST
		Marie Sophie	LESNE		Pierrette	GUIOST
	X	Jean Pierre	MAZINGUE		Gautier	MEAUSSOONE
	X	Dominique	QUINZIN		René	QUINZIN
X	Anthony	VIENNE		Didier	ROGEAU	
CC Sud Avesnois  (5)		Mickaël	HIRAUX		Jean Guy	BERTIN
		Sylvain	OXOBY		Patrick	LANDA
	X	Jean Luc	PERAT		Thierry	REGHEM
		Aurélien	PEROT		Amandine	TROCLET
X	Benoît	WASCAT		Benjamin	WALLERAND	

Pouvoirs :

CCCA

Sébastien SEGUIN à Benjamin SAINT-HUILE

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

#### **Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois :**

- Vu la loi NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 qui complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB),
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 ;
- Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire ;

#### **Considérant :**

- que le débat d'orientation budgétaire a été réalisé à l'aide du rapport d'orientation budgétaire,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire qui restera annexé à la présente délibération,

**DEMANDE** à Monsieur le Président ainsi qu'à Monsieur le Vice-Président en charge des Finances de préparer le budget de l'exercice 2022 à partir des orientations proposées suivantes :

- d'acter l'ensemble des éléments présentés dans le présent document, qui serviront de base à la construction et à l'élaboration du budget de l'exercice 2022,
- de limiter l'augmentation des contributions des 4 EPCI à + 0,50 €/habitant,
- de prendre en charge l'étude nécessaire à la définition d'une stratégie globale de covoiturage sur le territoire des 4 EPCI conformément à la réunion de bureau du 28 janvier dernier,
- et de conditionner ce dernier engagement à la recherche des subventions mobilisables,

**DIT** que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis aux Présidents des 4 EPCI du Syndicat Mixte du SCoT.

Ainsi fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmis à la Sous-Préfecture le... **23 FEV. 2022**  
Publiée ou notifiée le... **23 FEV. 2022**...  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Benjamin SAINT-MULLE

SYNDICAT MIXTE  
du SCoT  
SAMBRE AVESNOIS  
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe



2022-009

# Rapport d'Orientation Budgétaire



Exercice **2022**

**ROB**

Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois



SCoT Sambre Avesnois  
*Une vision d'avenir*

## Préambule, Contexte & Obligations légales du

### Rapport sur les Orientations Budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

En effet, dans les 2 mois qui précède le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu au sein du conseil syndical à partir du rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015, portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe ", a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs à ce débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à sa forme et son contenu.

Le décret du 24 juin 2016 est venu, quant à lui, apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires**
- les **engagements pluriannuels**
- la **structure et la gestion de la dette**

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis à Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.

Ce débat doit permettre au conseil syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

## II Situation financière du syndicat mixte fin 2021

### EXERCICE 2021

Section de fonctionnement	
Dépenses	293 745,89 €
Recettes	285 488,76 €
Résultat	- 8 257,13 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N-1	24 165,82 €
<b>Excédent (+) ou Déficit (-) N</b>	<b>15 908,69 €</b>

Section d'investissement	
Dépenses	289 788,86 €
Recettes	336 018,23 €
Résultat	46 229,37 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N-1	- 24 406,50 €
<b>Excédent (+) ou Déficit (-) N</b>	<b>21 822,87 €</b>
<b>Report N</b>	<b>- €</b>
	<b>21 822,87 €</b>

### Le Compte Administratif 2021 :

L'exercice 2021 fait apparaître un **résultat déficitaire de fonctionnement de - 8.257,13 €** et un **résultat excédentaire d'investissement + 46.229,37 €**, soit un résultat excédentaire global de l'exercice de 37.972,24 €.

Le **résultat de clôture de l'exercice**, quant à lui, présente un excédent de fonctionnement de 15.908,69 € et un excédent d'investissement de 21.822,87 €, soit un résultat excédentaire global de clôture de 37.731,56 € compte tenu de l'intégration des reports de l'exercice N-1.

Grâce à la décision de consolidation d'une partie de l'emprunt FCTVA pour 100 K€ sur les

184 K€, le **résultat est excédentaire** en investissement. Il aurait été déficitaire de près de - 80 K€ si aucune anticipation n'avait été entreprise avant la fin de l'exercice. Cela permet incontestablement d'envisager l'élaboration du budget 2022 dans de meilleures conditions.

## II les Emprunts & la Dette

### Les Emprunts :

A ce jour, **5 emprunts**, contractés par le Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois pour le financement de l'Aire de Grand Passage, restent à honorer jusqu'à **extinction complète de la dette en 2039**.

En voici la structure (taux fixe) :

Emprunts	Objets	Etablissements bancaires	Montants empruntés	taux en %	périodicités	dates de 1ère échéance	dates de dernière échéance
Emprunt 1	AGP	Crédit Agricole N.de Fr.	450 000,00 €	0,95	annuelle	15/04/2020	15/04/2025
Emprunt 2	AGP	Crédit Agricole N.de Fr.	250 000,00 €	1,20	annuelle	07/08/2020	07/08/2029
Emprunt 3	AGP	Crédit Agricole N.de Fr.	72 998,50 €	1,18	trimestrielle	02/03/2020	02/12/2039
Emprunt 4	AGP	Crédit Agricole N.de Fr.	57 000,00 €	1,18	trimestrielle	31/03/2020	31/12/2039
Emprunt 5	AGP	Crédit Agricole N.de Fr.	100 000,00 €	0,94	trimestrielle	10/03/2022	10/12/2036
<b>TOTAL</b>			<b>929 998,50 €</b>				

### L'encours :

A ce jour, l'encours de la dette, correspondant au stock des emprunts contractés par le syndicat mixte à la clôture de l'exercice 2021, s'élève à **720.690,25 €**.

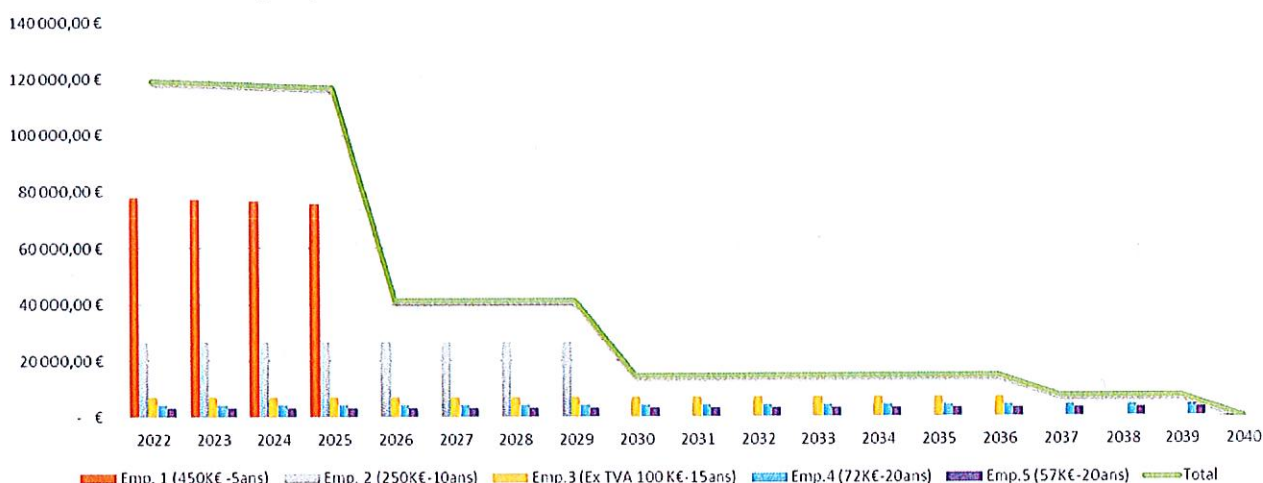
### La Dette

Le graphique représentatif de l'extinction de la dette permet de visualiser que les **4 plus importantes annuités de près de 120 K€/an sont à venir jusqu'en 2025** ou l'emprunt de 450 K€ contracté sur 5 années viendra à échéance. Le montant en capital, imputé en section d'investissement, sera alors réduit de 75 K€ dès l'exercice 2026.

Ce même graphique, nous permet également d'observer, dès **2026**, que la situation va **considérablement s'améliorer avec une annuité qui passera alors à 40 K€ jusqu'en 2029** soit un gain de 80 K€ par rapport aux années précédentes.

Dès 2030, le montant de l'annuité passera à moins de 15 K€.

Graphique d'extinction de la Dette du SM du SCoT Sambre Avesnois



## II la section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre syndicat d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

### Les Dépenses :

Le tableau comparatif des dépenses ci-dessous permet de mesurer les écarts entre les budgets primitifs 2020, 2021 ainsi que les orientations pour l'exercice 2022.



Dépenses Fonctionnement	BP 2020	BP 2021	ORIEN. 2022
011- Charges Générales	470 840,83 €	218 038,86 €	383 000,00 €
012- Charges Personnel	8 800,12 €	7 500,00 €	18 500,00 €
65- Autres Charges Gestion	10,00 €	10,00 €	10,00 €
66- Charges Financières	16 487,22 €	13 740,16 €	14 100,00 €
023- Virement à la section d'Investissement	38 158,12 €	29 935,98 €	10 700,00 €
042- Opé. Ordre transf. entre sections	76 914,58 €	74 894,58 €	75 000,00 €
<b>Total Général</b>	<b>611 210,87 €</b>	<b>344 119,58 €</b>	<b>501 310,00 €</b>

Les charges à caractère général représentent le chapitre le plus important avec 2 principales dépenses :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'aire de grand passage pour 67 K€ et regroupant les dépenses suivantes : Eau, électricité, prestation de gestion de la société Vesta ainsi qu'une prévision d'entretien et réparations,
- et, pour la plus importante, le financement des prestations d'ingénierie pour la gestion et le suivi du SCoT et du COTTRI par l'ADUS et le PNRA. Compte tenu des missions à réaliser en 2022 la somme de 250 K€ est à prévoir et correspond au bilan de SCoT, la finalisation du PCAET, l'animation du COTTRI ainsi que ces actions.

A noter spécifiquement pour l'exercice 2022 la prévision d'une dépense d'étude nécessaire à la définition d'une stratégie globale de covoiturage sur le territoire avec un approfondissement d'une ligne de covoiturage en vue d'une expérimentation pour 40 K€ (Cf Bureau du 28 janvier dernier). Cette dernière fera l'objet d'une présentation détaillée mais à ce stade il convient d'anticiper la dépense nécessaire à sa réalisation,

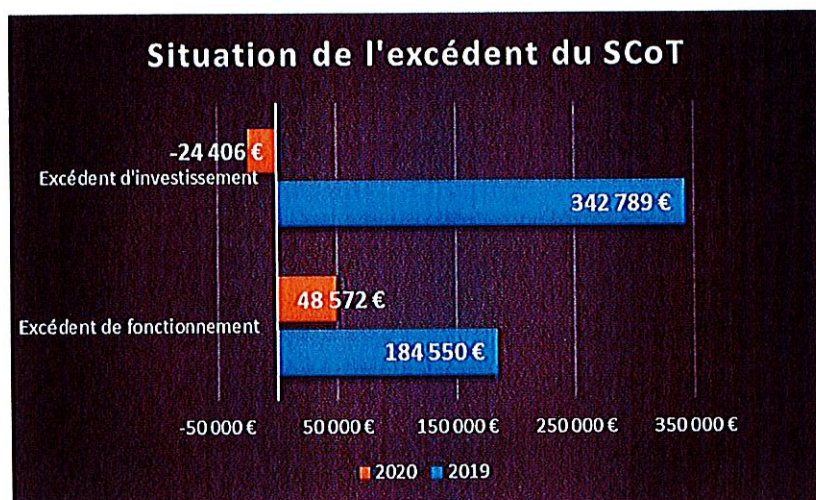
Les charges de personnel nécessitent une inscription de crédit de 18,5 K€ (7,5 K€ précédemment) et correspondent à 2 indemnités accessoires versées pour le secrétariat et la comptabilité ainsi que pour la prestation de direction du SCoT.

Ce chapitre augmentera en 2022, mais la dépense réelle de cette dernière prestation permet une économie de 10 K€. En effet, le montant de l'indemnité accessoire est moins coûteux que le montant de prestation d'un cabinet conseil extérieur versé précédemment via l'article 611 prestations de service.

Les charges financières, nécessaires aux paiements des intérêts bancaires, et les opérations d'ordre de transfert entre sections, correspondant aux amortissements, sont sensiblement identiques aux exercices précédents.

Enfin, et pour l'équilibre de la section de la section d'investissement, il serait nécessaire de prévoir un crédit de 10 K€.

## Les Recettes :



L'investissement de plus de 1,3 million d'€uros pour la réalisation de l'aire de grand passage, le recours à l'emprunt pour son financement, qui pèse pour 120 K€/an (remboursement de l'annuité), les dépenses liées à son fonctionnement évaluées à 67 K€/an et

la baisse significative des excédents nécessitent de revoir les contributions des 4 EPCI.

Cette question du relèvement des participations des 4 EPCI a été abordée en réunion de bureau en date du 7 décembre dernier et a été engagée pour faire face à cette situation financière actuelle dégradée et au regard des perspectives du budget 2022.

A ce titre, l'ensemble des membres du bureau a décidé pour réaliser ce travail et caler le niveau d'augmentation, de constituer un petit groupe de travail composé d'un représentant de chaque EPCI, Sylvain OXOBY pour la CCSA, Freddy THERY pour la 3CA et Lucien SERPILLON pour la CAMVS autour du Vice-Président en charge des finances Jean-Pierre MAZINGUE pour la CCPM.

Après 2 réunions, les 23 décembre 2021 et 11 janvier 2022 et l'analyse approfondie de certains postes de dépenses notamment : ingénierie, contrat de prestation de services, personnel et emprunt, ainsi que les besoins du budget 2022 cette commission spécifique à restituer ces travaux au cours d'une seconde réunion de bureau du 28 janvier dernier.

Des économies sur les postes de dépenses identifiées (pour les plus importants -10 K€ prestation de direction, -57 K€ chargé de mission sous-préfecture, -80 K€ grâce à l'emprunt réalisé qui évite une dépense de fonctionnement via le virement pour compléter la couverture du montant en capital des emprunts au titre de l'exercice 2022 et lisser l'à coup de remboursement emprunt FCTVA), permettent de limiter le montant d'augmentation des contributions des 4 EPCI à + 0,50 €/habitant.

A noter également que le niveau de participation par habitant est le plus faible de l'ensemble des SCoT dans le Nord.

A l'unanimité des membres présents du bureau, il est décidé d'acter ce montant pour l'élaboration du budget de l'exercice 2022.

Ainsi, la **contribution totale des EPCI s'élèverait à 401.310 €** et le reste des recettes du chapitre 74 correspond à la subvention de l'ADEME de 56.000 € ainsi que celles à obtenir pour le financement de l'étude mobilité pour 27.800 €.

Enfin, l'inscription de l'excédent de fonctionnement pour 15.900 € nous permettrait d'équilibrer la section de fonctionnement comme présenté via le tableau comparatif ci-dessous qui permet de mesurer les écarts entre les budgets primitifs 2020, 2021 ainsi que les orientations pour l'exercice 2022.

Recettes Fonctionnement	BP 2020	BP 2021	ORIEN. 2022
70- Produits Services	260,00 €	2 950,16 €	300,00 €
74- Dotations et Subventions	426 400,80 €	317 003,60 €	485 110,00 €
75- Autres Produits Gestion	- €	- €	- €
002- Excédent de fonctionnement N-1	184 550,07 €	24 165,82 €	15 900,00 €
<b>Total Général</b>	<b>611 210,87 €</b>	<b>344 119,58 €</b>	<b>501 310,00 €</b>

## II la section d'Investissement

### Les Dépenses :

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

Le tableau comparatif ci-dessous permet de visualiser l'**unique dépense** à prévoir pour l'exercice 2022. Il s'agit du montant nécessaire à honorer **le remboursement du capital de la dette**.

Dépenses Investissement	BP 2020	BP 2021	ORIEN. 2022
Total des opérations d'équipement	354 771,53 €	- €	- €
001- Excédent d'investissement reporté	- €	24 406,50 €	- €
16- Emprunts et Dettes	104 477,70 €	245 664,54 €	111 500,00 €
<b>Total Général</b>	<b>459 249,23 €</b>	<b>270 071,04 €</b>	<b>111 500,00 €</b>

### Les Recettes :

Le tableau comparatif ci-dessous permet de présenter les inscriptions prévisionnelles nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement :

- 10.700 € provenant de la section de fonctionnement
- 21.800 € d'excédent d'investissement reporté
- 4.000 € de versement de FCTVA à récupérer grâce aux opérations effectuées lors de la décision modificative de décembre,
- et enfin 75.000 € de prévision des amortissements

Recettes Investissement	BP 2020	BP 2021	ORIEN. 2022
021- Virement de la sect. de fonct.	38 158,12 €	29 935,98 €	10 700,00 €
001- Excédent d'investissement reporté	342 789,74 €	- €	21 800,00 €
10222- FCTVA	1 386,79 €	140 833,98 €	4 000,00 €
1068- Affectation Résultat	- €	24 406,50 €	- €
040- Opérations Ordre	76 914,58 €	74 894,58 €	75 000,00 €
<b>Total Général</b>	<b>421 091,11 €</b>	<b>240 135,06 €</b>	<b>111 500,00 €</b>

## IV Perspectives & Stratégie du budget 2022 :

A la lumière de ces différentes indications, informations et tendances contenues dans le présent document, il est donc proposé:

- d'acter l'ensemble des éléments présentés dans le présent document, qui serviront de base à la construction et à l'élaboration du budget de l'exercice 2022,
- de limiter l'augmentation des contributions des 4 EPCI à + 0,50 €/habitant,
- de prendre en charge l'étude nécessaire à la définition d'une stratégie globale de covoiturage sur le territoire des 4 EPCI conformément à la réunion de bureau du 28 janvier dernier.
- Et enfin de conditionner ce dernier engagement à la recherche des subventions mobilisables,

Ces éléments guideront l'élaboration prochaine du budget primitif de l'exercice 2022.